

Commune de

AFFOUX

(Département du Rhône)



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté le.....

Approuvé le.....

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr

SOMMAIRE

Préambule 2

Défi n°1 : Pérenniser les composantes démographiques et économiques locales..4

Défi n°2 : Valoriser un positionnement géographique
aux confins du Rhône et de la Loire 6

Défi n°3 : Préserver l’environnement bâti et non bâti..... 8

Représentations graphiques des orientations du PADD..... 10

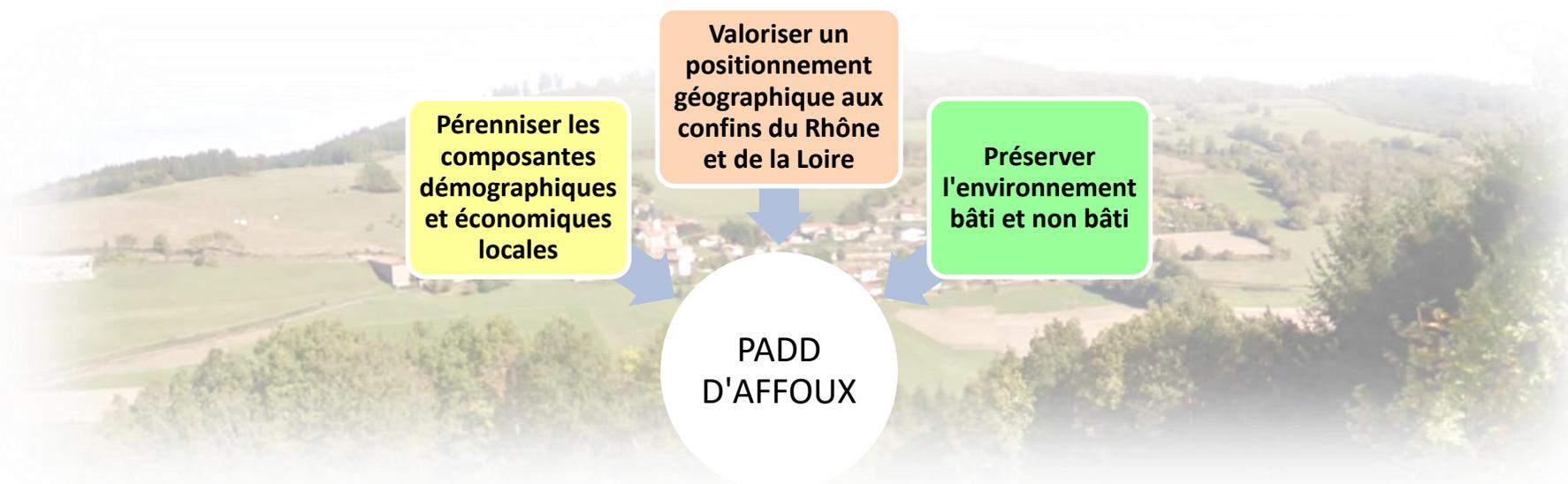


P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune**, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune, dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT du Beaujolais. Ces orientations sont définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune d'AFFOUX :



L
E



définit

les orientations
générales des
politiques

LES THEMES A ABORDER PAR LE PADD SELON L'ARTICLE L.123-1-3 DU CODE DE L'URBANISME

- 1- d'aménagement
- 2- d'équipement
- 3- d'urbanisme
- 4- de paysage
- 5- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- 6- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

ORIENTATIONS DU PADD ABORDANT LES THEMES

- 1 : « Poursuivre l'aménagement du centre bourg »
- 2 : « Pérenniser les équipements existants »
- 3 : « Stopper l'étalement urbain du centre bourg »
- 4 : « Préserver la diversité et la qualité des paysages »
- 5 et 6 : « Protéger les milieux naturels sensibles »

P
A



arrête

les orientations
générales
concernant

- 7- l'habitat
- 8- les transports et les déplacements
- 9- le développement des communications numériques
- 10- l'équipement commercial
- 11- le développement économique et les loisirs

- 7 : « Assurer le renouvellement démographique » et « proposer une offre de logements aux statuts, formes et cibles variés ».
- 8-9-10-11 : « Valoriser la situation de point culminant entre Rhône et Loire comme un atout »

D
D



fixe

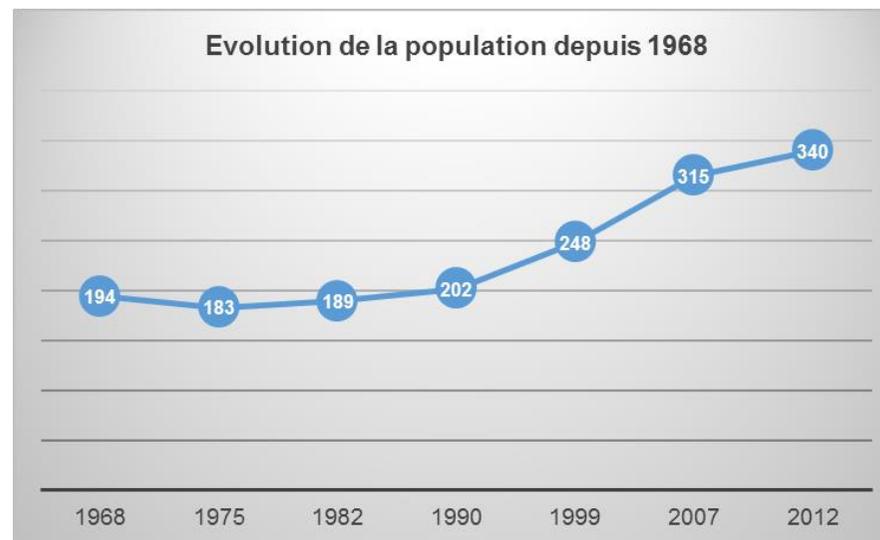
- 12- des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- 12 : « Calibrer une offre foncière à vocation résidentielle compatible avec les orientations du SCOT du Beaujolais »

La commune d’AFFOUX connaît depuis 1975 une croissance régulière de sa population pour atteindre aujourd’hui 340 habitants au recensement de 2012, soit une densité de 31,9 hab/km².

Après avoir diminué de 5,7% entre 1968 et 1975 en raison du départ d’habitants, la population augmente depuis les années 80 (+157 habitants soit +86%).

Cette croissance démographique est liée au phénomène de périurbanisation : la population souhaite profiter du « territoire vert » c’est-à-dire quitter les pôles urbains (Tarare, L’Arbresle, Lyon) pour accéder à la propriété tout en étant à proximité des pôles d’emplois et de services. Les habitants n’hésitent plus à s’éloigner de leur lieu de travail au profit d’un cadre de vie agréable.



Grâce au renouveau démographique observé depuis 1990 la commune a pu enrayer le vieillissement de la population, moins important qu’à l’échelle cantonale et départementale. L’arrivée de jeunes ménages avec enfants est donc un des enjeux du renouvellement de la population locale. Le rythme de construction de logements neufs est quant à lui peu soutenu : 2,5 logements/an sur les dix dernières années.

La commune présente une offre commerciale et de services de proximité limitée. Elle dépend des communes voisines pour les commerces et services spécialisés et notamment de Tarare, chef-lieu de canton.

L’activité économique repose sur un tissu artisanal varié : électricité, sablage ou encore plomberie. L’activité agricole quant à elle compte une dizaine d’exploitations. Etant donné un nombre d’emplois recensés peu important sur la commune, la grande majorité des actifs occupés (87% soit 150 actifs) travaillent en dehors de la commune, sur les pôles d’emplois voisins et notamment sur le bassin d’emplois de Tarare.

ORIENTATIONS :

⇒ **Assurer le renouvellement démographique et stabiliser la population communale :**

→ Calibrer une offre foncière à vocation résidentielle compatible avec les évolutions démographiques passées, les orientations du SCOT du Beaujolais et du PLH : **1,55ha à l'horizon 2030**

→ Recentrer l'urbanisation autour du cœur de village et stopper l'habitat diffus

→ Proposer une offre de logements, **19 logements**, aux statuts (accession et locatif), formes (individuel/groupé/collectif) et cibles (jeunes ménages avec enfants, seniors indépendants ou dépendants) variés

→ Adapter le développement communal aux capacités d'alimentation en eau potable et à l'assainissement

⇒ **Soutenir l'activité artisanale et commerciale existante**

⇒ **Maintenir une activité agricole viable** : conserver la diversité agricole et le foncier agricole (stopper le mitage, prendre en compte les contraintes d'exploitation et permettre le développement des sites d'exploitation, favoriser des remembrements volontaires ...)

⇒ **Diversifier les activités de tourisme** : profiter de la situation de point culminant entre Rhône et Loire pour faire d'Affoux une destination de tourisme de proximité en optimisant son potentiel : les fermes pédagogiques, les sentiers de randonnée, le patrimoine naturel ou rural...

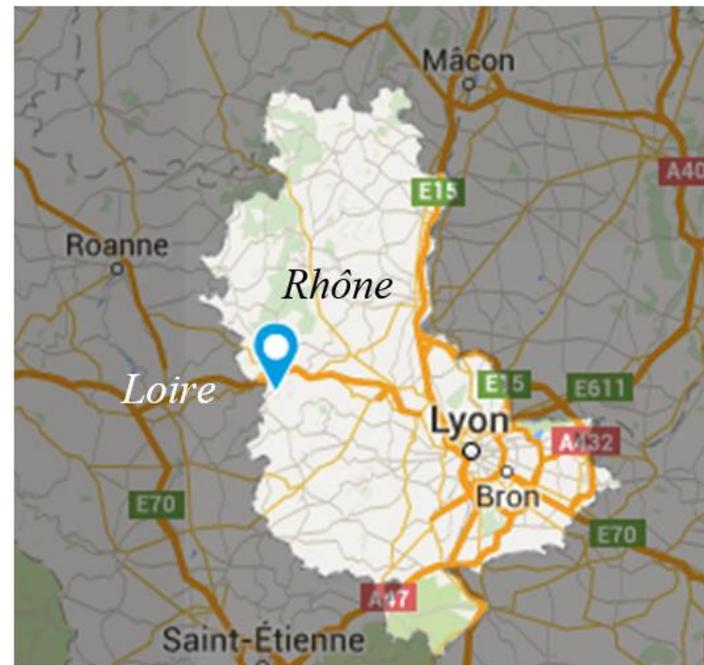


La commune d’AFFOUX est située à l’extrémité Ouest du département du Rhône, en limite de la Loire. Ainsi, elle se situe à équidistance des communes de Tarare dans le Rhône et de Violay dans la Loire. Tarare dispose de l’ensemble des services que peut prétendre avoir un chef-lieu de canton. Violay quant à elle est une station de tourisme vert en développement. Le lien avec Violay se traduit concrètement via l’existence d’un circuit de randonnée au départ du bourg d’AFFOUX et qui permet de rejoindre le site de la Tour Matagrin, point culminant du Rhône et de la Loire.

AFFOUX via une offre d’hébergement touristique et de circuits de randonnée dans un cadre naturel de grande qualité et bien exposé doit accroître les retombées du tourisme vert de proximité.

La mutualisation des moyens et compétences est aujourd’hui un levier indispensable pour maintenir sur les territoires notamment ruraux un tissu économique, associatif et d’équipements de proximité.

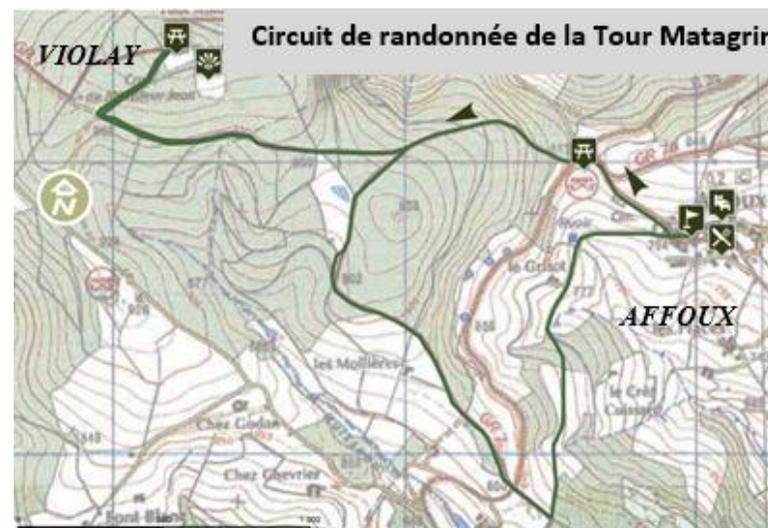
Le positionnement géographique d’AFFOUX lui permet ainsi de bénéficier des atouts des pôles urbains à proximité tout en conservant son identité rurale et villageoise. La commune joue un rôle d’espace charnière entre Loire et Rhône au pied des Monts du Lyonnais et du col du Pin Bouchain et doit valoriser le potentiel du Mont Crépier.




ORIENTATIONS :

⇒ **Faire de la proximité du point culminant entre Rhône et Loire un atout** (potentiels, complémentarités...):

- Pérenniser les équipements existants : école, centre de loisirs, salle polyvalente, ...et les services à la personne au niveau intercommunal
- Pérenniser les commerces et services via la captation des flux marchands
- Maintenir le tissu artisanal (offre foncière et immobilière)
- Développer les réseaux de communications numériques
- Optimiser et valoriser le potentiel touristique : agrotourisme, itinéraires de randonnées (GR76, circuit de la Tour Matagrín), gîtes et chambres d'hôtes, fermes pédagogiques...
- Valoriser le tissu associatif (partenariats à l'échelle communale et intercommunale)



PRESERVER L'ENVIRONNEMENT BATI ET NON BATI

AFFOUX fait partie de l'entité paysagère des Monts du Tararais Forestier, dans la continuité des Monts du Beaujolais au Nord. La commune est dominée par deux monts, dont le Mont du Crépier qui culmine à 934 m et le Grisot à 938 m dans le prolongement de La Tour Matagrin localisée sur la commune de Violay qui culmine à 1004 m d'altitude. Cette position remarquable offre un panorama qui couvre le Roannais, Tarare et le Beaujolais, les Alpes depuis le massif du Mont-Blanc jusqu'au massif de l'Oisans et la barre des Écrins, le Bugey . Au sud apparaissent les crêts du Pilat, le Mézenc et à l'ouest, les Monts du Forez et de la Madeleine.

Le paysage de la commune est un paysage rural et de moyenne montagne dominé par la présence d'espaces boisés mixtes composés de feuillus et de conifères, contraint par la topographie du site. Le relief est en effet fortement marqué sur la commune. L'altitude varie de 495 m dans la pointe Sud Est du territoire communal le long de la vallée du Torranchin en limite de Villechenève, à 934 m au Centre-Est de la commune au niveau du Mont du Crépier, soit une amplitude altimétrique de 439 m. Les reliefs les moins escarpés et exposés au sud sont exploités par l'agriculture.

Le bourg, quant à lui, se situe au Centre-Ouest du territoire communal, à une altitude moyenne de 790 m, en surplomb de la vallée du Torranchin et forme un ensemble relativement compact.

Sa morphologie bâtie est globalement homogène avec une architecture traditionnelle de qualité, composée de maisons en pierre et un espace public contraint mais qualitatif. Le bourg est bien inséré dans le paysage naturel, en raison de la présence de la trame bocagère des espaces naturels environnants qui constitue un bel écrin. Sa silhouette épouse le relief, étant donné que nombre de constructions ont été implantées à flanc de colline. En terme de patrimoine naturel remarquable, la commune est concernée sur sa limite communale Nord-Ouest par une ZNIEFF I « Affluents de la Turdine » et par une ZNIEFF II « Haut bassin versant de la Turdine » ainsi que par une autre ZNIEFF 1 « Vallon du Torranchin » qui couvre la limite communale Sud-Est d'Affoux. Les boisements et ripisylve qui accompagnent ces cours d'eau constituent des corridors écologiques à préserver et des espaces à perméabilité forte. **Globalement l'ensemble de la commune est caractérisé par une nature ordinaire d'intérêt moyen mais composant une trame naturelle avec une activité agricole extensive très perméable en terme de fonctionnalité écologique.**



ORIENTATIONS :

⇒ **Préserver la diversité et la qualité des paysages :**

- Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti traditionnel, le caractère du village et le petit patrimoine : Eglise, ferme Fouillat, anciennes bâtisses, croix ...
- Préserver le patrimoine naturel ordinaire : espaces boisés, trame bocagère et éco-paysagère (haies, cordons boisés, ripisylve), Mont du Crépier...
- Préserver les vues dégagées sur le bourg avec les Monts du Lyonnais, du Pilat, du Forez et la chaîne des Alpes en arrière-plan

→ Recentrer et densifier l'urbanisation dans le centre bourg avec une densité minimale de 10 logements/ha et en limitant les surfaces urbanisables aux besoins du SCOT, à savoir 2,2ha à l'horizon 2023

→ Stopper le mitage en particulier à l'Est et au Sud-Est de la commune (lieux-dits « Le Crépit », «Le Ferrière » ou encore à « Montmeterme») et l'urbanisation linéaire (le long de la voie communale entre le lieu-dit La Goutte à Le Guillien)

⇒ **Protéger les milieux naturels sensibles :**

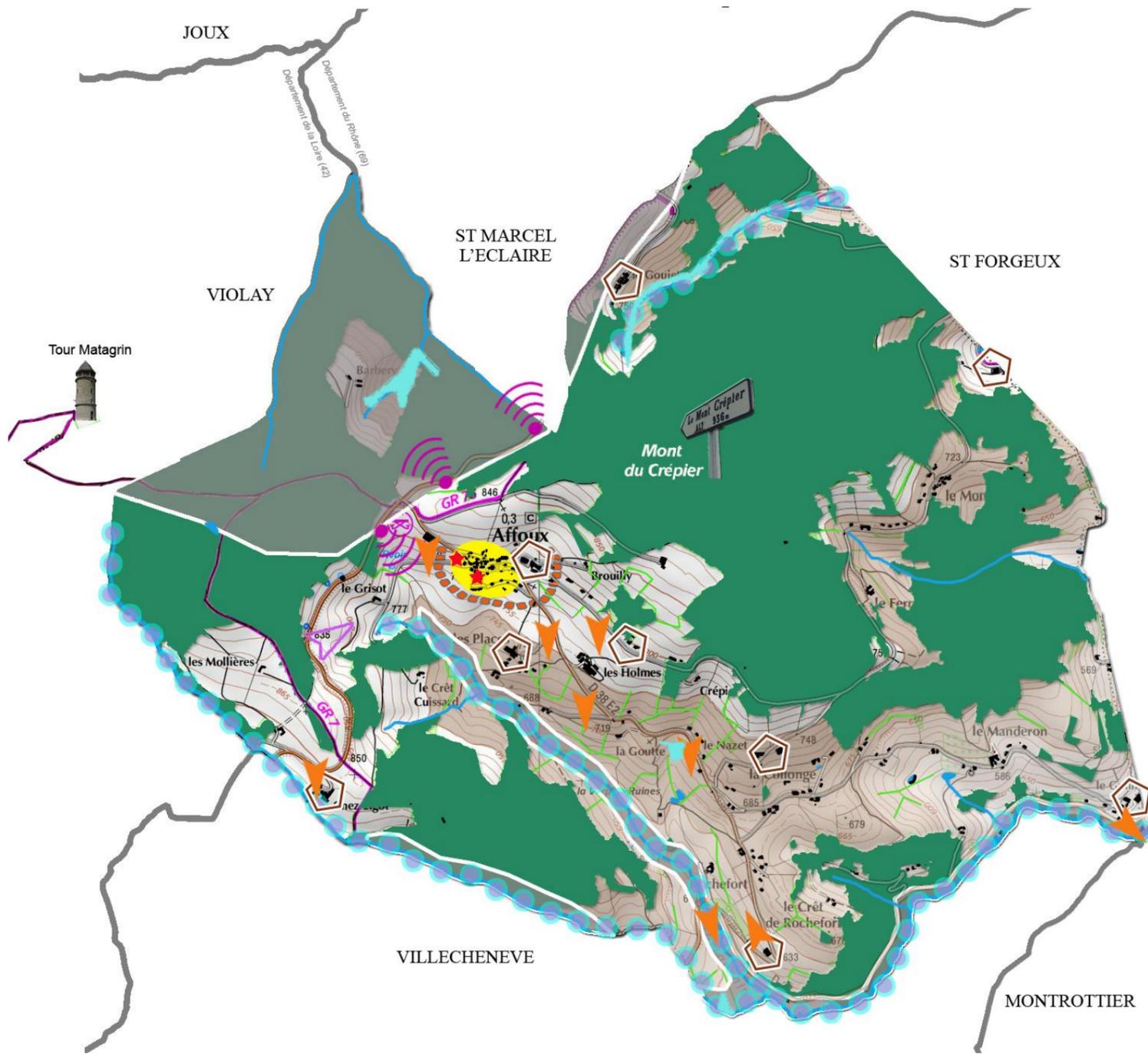
- Préserver les zones humides et les corridors écologiques : vallée de la Turdine et du Torranchin (ZNIEFF 1 et 2) notamment
- Conserver une bonne qualité des cours d'eau (maintien du bon fonctionnement de la STEP du bourg et amélioration des ANC)
- Prévenir les risques : inondation de la rivière *la Turdine* ; mouvement de terrain

⇒ **Poursuivre l'aménagement qualitatif du centre-bourg :** améliorer le stationnement autour des équipements, implanter un terrain multi-sports...

⇒ **Favoriser le développement des énergies renouvelables**



REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DES ORIENTATIONS DU PADD



-  Recentrer et densifier l'urbanisation dans le centre bourg
-  Préserver la silhouette du bourg
-  Stopper le mitage et l'urbanisation linéaire
-  Pérenniser le commerce et les équipements
-  Poursuivre l'aménagement du bourg
-  Préserver les exploitations et le foncier agricole
-  Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti
-  Valoriser les aménagements touristiques (aire de pique-nique, itinéraires balisés GR)
- Préserver**
 -  ...les vues sur la vallée du Torranchin
 -  ...les points de vue lointains sur les Monts du Lyonnais, du Forez, du Pilat et sur les Alpes
 -  ...les vues sur le bourg
 -  Maintenir la qualité des cours d'eau
notamment de la Turdine et du Torranchin (ZNIEFF 1 et 2)
 -  Protéger les zones humides et corridors écologiques
 -  Préserver les espaces boisés et la trame bocagère

